

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation :  
29.03.2024

### SEANCE DU 09 AVRIL 2024

Nombre de Membres :

En Exercice : 13  
Présents : 11  
Pouvoirs : 1  
Excusés ou absents : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Résultat du vote :

Voix « pour » : 12  
Voix « contre » : 0  
Absentions : 0

**Etaient présents :** Mme VAN DE WALLE, M. BAUGE, Mme CAPPENDÏK, Mme GROS, M KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme MOREAU, Mme PIGEAT, M. RAIMBAULT et Mme TURE.

**Avait donné pouvoir :** M. MOURBRUN représentée par Mme VAN DE WALLE.

Date d'affichage :  
29.03.2024

**Était absent ou excusé :** M DEBROYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme MOREAU a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### 2024/016 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE

7.1 Finances Locales

Après en avoir débattu, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Disent que le budget annexe est voté au niveau du groupe de dépenses,
- Adoptent le budget primitif 2024 en section de fonctionnement reprise des résultats de l'année 2023 arrêtés aux montants suivants :

Fonctionnement			Fonctionnement		
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	CA 2023	BP 2024	CHAPITRES	CA 2023	BP 2024
Solde d'exécution reporté (002)	15 000,00 €	25 598,65 €	Solde d'exécution reporté (002)		
<b><i>Chap 011 : GROUPE I</i></b>			<b><i>Chap 017 : GROUPE I</i></b>		
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6 362,05 €	9 230,00 €	Produits de la tarification	501 494,72 €	598 646,00 €
<b><i>Chap 012 : GROUPE II</i></b>			<b><i>Chap 018 : GROUPE II</i></b>		
Dépenses afférentes au personnel	575 765,20 €	569 361,35 €	Autres produits relatifs à l'exploitation	34 205,50 €	14 600,00 €
<b><i>Chap 016 : GROUPE III</i></b>			<b><i>Chap 019 : GROUPE III</i></b>		
Dépenses afférentes à la structure	7 811,87 €	9 056,00 €	Produits financiers et produits non encaissables	5 075,72 €	0,00 €
	<b>604 939,12 €</b>	<b>613 246,00 €</b>		<b>540 775,94 €</b>	<b>613 246,00 €</b>
Déficit 2023	64 163,18 €				

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Sylvie MOREAU

Publié sur le site internet de la commune

le : 17.04.2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>